

A vos agendas !

BROCANTE de Sangatte
Dimanche 2 juillet 2023
de 8h00 à 18h00

Organisée par le Comité des Fêtes et Animations de Sangatte Blériot-Plage

5€ les 2m pour les particuliers
10€ les 2m pour les professionnels
Inscriptions et renseignements en mairie de Blériot-Plage
Tél: 03.21.34.63.50

JUIN

Samedi 3 juin :
Tournoi d'Aïkido
par l'Aïkido Calais
Salle André Ségard à Blériot-Plage

Samedi 10 juin à 20h :
Ciné-Concert
par l'Orchestre d'Harmonie Sangatte
Coquelles - Tél : 06.77.11.34.00
Salle André Ségard à Blériot-Plage

Dimanche 11 juin
Brocante
par l'ESBBC - Tél - 06.73.48.58.98
Rue des Courlis à Blériot-Plage

Mercredi 14 juin
Sortie Nature sur inscriptions
par Eden 62 - Tél - 03.21.32.13.74
Fonds de la Forge

Samedi 17 juin
Tournoi de Sixte
par le FC Sangatte - Tél : 06.95.48.75.09
Stade la Porte des Caps à Sangatte

Kermesse Ecole P'tits Loups
Tél - 06.75.40.58.74

Aquathlon du Calaisais
par le Lys Calais Triathlon
Base de Voile Tom Souville

Dimanche 18 juin à 16h
Concert Tom Souville, Le Musical
par le CRD de Grand Calais
Tél - 03.21.19.56.40

Cérémonie de l'Appel
par la Municipalité
Tél - 03.21.34.63.50
Monuments aux morts de Blériot-Plage à 11h et de Sangatte à 11h30

Jeudi 21 juin à 18h
Fête de la Musique par les Elèves du CRD
par le Comité des Fêtes et animations
Tél - 03.21.34.63.50
Eglise de Blériot-Plage et Place de la République

Samedi 24 juin
Kermesse Ecole Jules Ferry
Tél - 03.21.97.66.80

5ème Festival Le Retour des Etripes
par Les Etripes - Tél - 06.46.63.22.99
Stade La porte des Caps à Sangatte

SAMEDI 24 JUIN 2023
DE 16H00 À 19H00
LES JEUDIS SANGATTE
LE RETOUR DES ETRIPES

UNIQUEMENT PAR LE COMITÉ DES FÊTES ET ANIMATIONS

INSCRIPTIONS EN TENTE AU 60 LE WEEK-END 11-12 JUIN 2023 PAR LA Mairie de Blériot-Plage

PLUS D'IDÉES : 03.21.34.63.50

INSCRIPTIONS EN TENTE AU 60 LE WEEK-END 11-12 JUIN 2023 PAR LA Mairie de Blériot-Plage

INSCRIPTIONS EN TENTE AU 60 LE WEEK-END 11-12 JUIN 2023 PAR LA Mairie de Blériot-Plage

JUILLET

Samedi 1er Juillet
Kermesse Ecole Hubert Latham
par Le Comité des Fêtes et Animations
Tél - 03.21.82.27.39
Salle Jules Boulart à Blériot-Plage
Fête du Club de Pétanque
par Le Pétanque Club de Sangatte
Tél - 06.67.25.32.34
Stade La porte des Caps à Sangatte

Dimanche 2 juillet
Brocante de Sangatte
par Le Comité des Fêtes et Animations
Tél - 03.21.34.63.50
Place de la mairie et rues adjacentes

Dimanche 9 juillet
Sortie Nature sur inscriptions
par Eden 62 - Tél - 03.21.32.13.74
Dunes du Fort Mahon

Les jeudis 13, 27 juillet et 3, 24 août
Marchés estivaux
Voir affiche ci-dessous

MARCHÉS ESTIVAUX
ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DES FÊTES ET ANIMATIONS

LES JEUDIS SANGATTE
13 juillet 2023
3 août 2023
27 juillet 2023
24 août 2023

DE 17H00 À 21H00
PLACES DES MAIRIES

INSCRIPTIONS OU RENSEIGNEMENTS : tourisme@ville-sangatte.fr / 03.21.34.63.50

RAPPEL : CONCOURS DE MAISONS FLEURIES
Inscriptions avant le 9 juin
Bulletin à découper au verso

LE CHIFFRE : 4 973
C'est le nombre d'habitants de notre commune suite au dernier recensement de l'Insee.

Mairie de Sangatte Tél : 03 21 82 35 52
lundi et mardi 9h-12h 14h-17h - mercredi 9h-12h
uniquement le matin en période de vacances scolaires

Mairie de Blériot-Plage Tél : 03 21 34 63 50
du lundi au vendredi 8h30-12h 13h30-17h00
Mail : mairie@ville-sangatte.fr



La ville vous facilite la vie !

Sacs à déjections canines mis à votre disposition gratuitement en mairies, la Résidence Eleanor Langlet et au Point Info Tourisme

Budget citoyen
Des idées pour votre ville ?
Une envie de les réaliser ?
20 000 €

1ère étape : Dépôt de votre dossier avant le 12 septembre 2023
2ème étape : Étude par le jury
3ème étape : Vote des habitants

Présentation à l'Assemblée municipale en septembre 2023
Les propositions retenues seront financées par la commune

UN VENT D'ÉNERGIE !

La lettre municipale • N°62 • mai 2023

Un printemps très vert !

Chers habitants,
Le printemps est la saison où tout se renouvelle et les nombreux espaces naturels de notre commune nous le démontrent au quotidien.
Avec le beau temps qui revient, vous aurez l'occasion de les découvrir ou re-découvrir sur nos nombreux sentiers de randonnée ou les nouveaux aménagements réalisés pour les vélos.

Animations

Le calendrier des prochains mois sera l'occasion de nombreux rendez-vous associatifs mais aussi avec le Comité des fêtes et Animations et Eden 62. Nous avons désigné l'année 2023 : « Terre de Biodiversité ». De nombreuses sorties nature sont programmées pour vous informer de manière ludique sur la faune et la flore présentes sur notre commune mais surtout pour agir afin de les préserver. Vous retrouvez en dernière page tous ces prochains bons moments.

Actions et travaux

Les contraintes liées au changement climatique et à la hausse des coûts de l'énergie nous obligent, tout comme vous, à nous adapter et à faire preuve d'innovations pour réduire nos factures et notre impact sur l'environnement.
Les espaces verts de l'Avenue de la plage symbolisent cette prise de conscience avec des nouveaux aménagements publics plus durables. De nombreux bâtiments vont faire l'objet de rénovations énergétiques, notamment l'isolation de la Salle André Ségard.
Dans ce contexte difficile, nous avons déjà acté de ne mettre en fonction qu'un éclairage public sur deux dans toutes nos rues et de demander des efforts aux associations quant à l'usage de l'électricité et du chauffage dans les salles de sport.

D'autres actions vont suivre, de « petits » chantiers au quotidien qui permettent d'améliorer votre cadre de vie. Vous les retrouverez en images dans cette lettre.

Environnement

Toujours dans la préservation de l'environnement, et pour le coup encore plus dans votre quotidien, vous avez vu « fleurir » des logos sur nos trottoirs, indiquant qu'il ne s'agit pas de « crottoir ». Cette lutte contre les déjections canines est l'affaire des propriétaires de chiens qui les laissent sur l'espace public malgré l'offre gratuite de sacs en mairie. Nous espérons une prise de conscience de leur part avant de mettre en place des actions plus répressives.

Budget contraint, investissements réfléchis

Dans cette communication « Un vent d'énergie », nous vous proposons également les nouveaux éléments budgétaires votés le 4 avril dernier et revenons sur les contraintes apparues avec l'inflation et le coût des énergies. Nos efforts sont les vôtres au jour le jour pour maintenir un niveau de vie agréable et solidaire dans notre commune.
Les vélos auront toute leur place dans les futurs aménagements, notamment avec l'EuroVélo Route EV4 qui s'implante Route de Coquelles, puis Digue Camin et prochainement le long de la RD 940 et qui sera connectée à la future véritable piste cyclable sur le Chemin de la Française.

Nous sommes, nous élus, à votre écoute et à votre disposition pour poursuivre le développement raisonné de notre commune.
Comptant sur votre implication dans la préservation de notre environnement, je vous souhaite une agréable lecture !

Votre maire,
Guy Allemand.

HABITAT
Route de France

BAILLEUR N°1 SUR LE LITTORAL

Tél. 03 21 00 81 00
www.habitathdf.fr

Vie de la commune

- Budget 2023 :
- Pas de hausse des
taux d'imposition

Environnement

- Actions sur
les déjections
canines

Vie de la commune

- Retour en images sur
les derniers travaux
- Point sur la concession
de plage

Agenda

- Nos
prochains
rendez-vous

BUDGET 2023 : PAS DE HAUSSE DES TAUX D'IMPOSITION ! DÉPENSES MAÎTRISÉES, MAINTIEN DES TARIFS MUNICIPAUX !



Le mot du Maire

Chers concitoyens,
Malgré une inflation qui a entraîné une augmentation générale des prix qui s'est traduite pour notre collectivité par une augmentation des dépenses de fonctionnement, nous avons réussi à améliorer notre capacité d'autofinancement. Malgré une revalorisation historique des bases fiscales de + de 7%, nous subissons une baisse des dotations de l'Etat (moins de 65 141 € sur le budget prévisionnel de 2023). Le flou artistique sur les contrats aidés nous conduit à contenir nos dépenses et à prioriser certains travaux.
Malgré ce contexte, le choix de notre équipe municipale a été de n'augmenter ni les taux d'imposition, ni les différents tarifs municipaux, (restauration scolaire, classe de neige, accueil de loisirs, locations des salles...).
Au vu de l'augmentation du coût des énergies, la priorité est mise sur la sobriété énergétique de nos bâtiments (mode de chauffe, isolation, température) et la recherche d'économies d'énergie sur les éclairages publics. Par exemple : Isolation de la salle André Ségard, poursuite de la rénovation de l'éclairage public à Sangatte. Ces projets ont l'opportunité d'être financés à 80 % par le « fonds Vert » de l'Etat.
Un autre projet indispensable à la sécurité des usagers, pour lequel une subvention du Département a été sollicitée, sera la création d'une véritable piste cyclable sur le chemin de la Française.

Augmentation des dépenses d'énergie prévue en 2023

D'autre part, nous avons réalisé des études sur nos différents bâtiments et certains seront rénovés, mieux isolés, afin de faire baisser la facture de chauffage. Des efforts ont été demandés dans chacun des services municipaux. Toutes nos associations ont été sensibilisées afin d'économiser l'eau, l'éclairage et le chauffage dans les structures et les salles.

Selon une estimation de nos fournisseurs, la facture à consommation égale pourrait grimper de plus de 300 000 € si nous ne poursuivons pas ces efforts.

Pour répondre à cette hausse qui impacte fortement notre budget, un levier de protection a été mis en place par l'Etat : l'amortisseur d'électricité. Sangatte est éligible à ce dispositif qui permettra de réduire ses factures d'environ 20 % grâce à cet amortisseur.

Notre engagement permanent et celui des services restent la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche active de subventions pour nos investissements. C'est ce qui nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition depuis 2014 et de préserver votre pouvoir d'achat en maintenant nos tarifs municipaux.

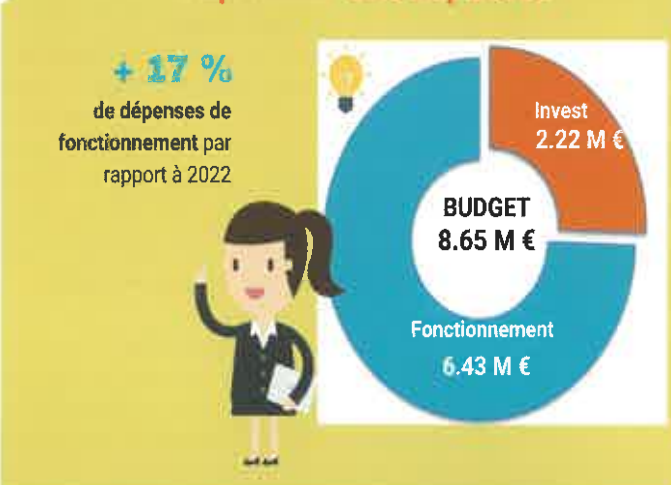
Un budget voté à l'unanimité opposition comprise !

Budget 2023 : 8 651 314 €

Répartition des principales recettes



Répartition des dépenses

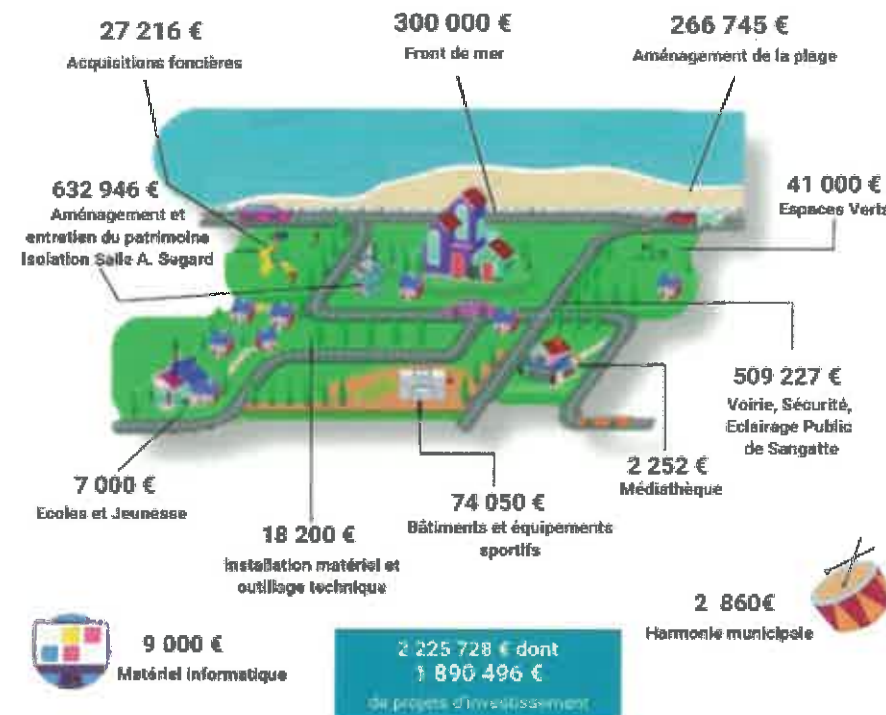


LE CHIFFRE : 300 000 €

C'est la hausse estimée du coût de nos énergies par nos fournisseurs en 2023.

FOCUS SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Projets les + importants en 2023



RETOUR SUR LE BUDGET 2022

Les charges à caractère général ont subi l'inflation généralisée et nos prestataires répercutent les hausses des coûts de l'énergie sur leur prestation. Les collectivités sont impactées au même titre que les ménages sur leurs dépenses.

Voici les principales hausses des prix :

Electricité et gaz : +30%, Carburants : +23%, Achat de prestation de services : Cantine : +18%, Assurances : +20%, Classe de neige +15%, Fournitures et produits d'entretien : +11%,...

S'agissant des charges de personnel :

L'augmentation de la masse salariale est liée à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au niveau national, la fermeture temporaire du dispositif PEC sur le deuxième semestre 2022, qui nous a obligé à avoir recours à des Contrats à Durée Déterminée non subventionnés.

S'agissant des subventions allouées aux associations, CCAS et CSC :

Malgré ce contexte, nous avons augmenté la subvention du CCAS pour soutenir la revalorisation du traitement des agents du Service d'aide à domicile et celle du Centre Social et Culturel pour la mise en place du portail d'inscriptions en ligne des enfants.

Nous avons maintenu notre soutien à nos 56 associations qui représentent environ 2200 adhérents. Elles font de Sangatte une ville dynamique dans les domaines sportifs, culturels ou de loisirs.

POTENTIEL FINANCIER

	Potentiel financier / habitant	
	Sangatte	Moyenne de la strate
2019	798	1016
2020	808	1032
2021	808	1040
2022	807	1034

Source Fiche DGF, Indicateur utilisé par l'Etat pour le calcul des dotations

GESTION DE LA DETTE

Du fait de la gestion maîtrisée des dépenses, la commune n'a contracté qu'un emprunt entre 2006 et 2023 (en 2018 sur 15 ans à taux fixe de 1.46% d'un montant de 400 000€) pour réaliser l'ensemble des projets d'investissement et affiche une capacité de désendettement à 5 ans en 2022, grâce à la progression de son autofinancement.

Le tableau ci-contre nous montre que notre commune est largement moins riche que la moyenne des communes françaises. Ce potentiel financier nous permet d'envisager nos projets, certes sur un plus long terme mais toujours avec l'objectif d'améliorer le cadre de vie et répondre aux besoins de la population.

LE CHIFFRE : 20 000 €

C'est toujours le montant maximum alloué à la 3^{ème} édition du budget participatif citoyen. Les dossiers seront à votre disposition le 19 juin en mairie et sur notre site web et seront à déposer avant le 22 septembre 2023.

Les projets du budget 2022 sont en cours de réalisation :
- une aire de Street workout et un espace de Street Art par le CONSEIL DES JEUNES
- «Verdir la commune» par Athur TRZECIAKOWSKI

Budget citoyen 3^{ème} édition

Des idées pour votre ville ?
Une envie de les réaliser ?
→ **20 000 €**
pour financer vos projets participatifs dans votre ville

1^{ère} étape : Dépôt de votre dossier avant le 12 septembre 2023
2^{ème} étape : Etude par le jury
3^{ème} étape : Vote des habitants

Dossier à télécharger sur www.ville-sangatte.fr
Renseignements par mail : communite@sangatte.fr ou au 02 21 34 63 50

ZOOM ENERGIE

Les élus du conseil municipal ont voté en 2019 une adhésion à un groupement de commande de l'énergie proposé par la FDE (Fédération départementale de l'Energie).

Cela a permis, jusque fin 2022, de bénéficier de tarifs fixes négociés.

Contrairement à d'autres collectivités non-adhérentes, les charges de l'électricité n'ont donc pas explosé pour la commune en 2022.

ENVIRONNEMENT

ACTION SUR LES DÉJECTIONS CANINES

Les abords des écoles et des bâtiments publics ont été ciblés pour une action de sensibilisation des propriétaires de chien sur le ramassage des déjections.



Le Conseil Municipal des Jeunes avait déjà lancé plusieurs campagnes d'affichage pour lutter contre ces incivilités mais, au fil du temps, les déjections canines réapparaissent sur nos trottoirs. De nombreux riverains et parents d'élèves se plaignent de ce phénomène, certes pas nouveau mais qui prend de l'ampleur malgré les nettoyages réguliers effectués par les services municipaux.

La municipalité, qui offre gratuitement des sacs à déjections en mairies, à la Résidence E. Langlet et au Point Info Tourisme, mise donc sur une prise de conscience des propriétaires afin de préserver l'environnement, le cadre de vie avant la mise en place d'actions plus répressives si besoin.

Que dit la loi ?

Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics : trottoirs, espaces verts, plages à proximité des jeux pour enfants, ... La loi s'applique aussi pour les propriétaires de chevaux qui sont tenus de ramasser les crottins. En cas de non-respect, vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€. Selon l'article R633-6, le délit est passible d'une contravention de 3^{ème} classe.



Mairie de Sangatte Blériot-Plage
03 21 34 63 50
www.ville-sangatte.fr

Sur la plage, on réglemente

Un nouvel arrêté réglemente la présence des chiens sur nos plages : du 15 mai au 30 septembre

- Chiens en laisse autorisés du Cap Blanc Nez au Sémaphore, en dehors de la zone de baignade, 300 mètres à gauche et à droite du Belvédère à Sangatte et sur la Digue de Sangatte - Chiens libres du Sémaphore, extrémité de la Digue, à l'escalier du VVF, - Chiens en laisse du VVF à l'Aire des Mouettes, - Chiens interdits même tenus en laisse sur la plage de Blériot-Plage de l'Aire des Mouettes à la Plage de Calais.



PISTE CYCLABLE SUR LA FRANÇAISE

Retour sur quelques dates ...

L'AGENDA DU MAIRE

30 mars : Réunion de préparation de la saison estivale avec les hébergeurs
Pour la 2^{ème} année, la municipalité a réuni les hébergeurs, notamment les nouvelles structures qui ont ouvert récemment.



1er mai :
Cérémonie des médailles du Travail
23 récipiendaires ont été mis à l'honneur à la salle des fêtes de Sangatte. Encore toutes nos félicitations



21 mai : 20^{ème} Marché aux fleurs
Bel anniversaire de notre marché aux fleurs. Précurseur sur ce genre de rendez-vous, le comité des fêtes a su fidéliser exposants et consommateurs.

Focus sur une délibération du Conseil Municipal :
Le 4 avril, les élus ont voté la délibération afin de réaliser une véritable piste cyclable sur le chemin de la Française et demander les subventions possibles.

Extrait de la délibération : Dans le cadre de ses aménagements, la municipalité souhaite créer une piste cyclable bidirectionnelle, chemin de la Française à Blériot-Plage, du giratoire des Salines aux jardins familiaux. Celle-ci permettra entre autre de faire la jonction entre la voie verte existante Digue royale et l'EV4 de la RD 940, de relier la zone d'habitation à la zone commerciale et sera également d'une utilité pour les élèves fréquentant le collège Louis Blériot.

A cette occasion, un renforcement de l'accotement du chemin sera effectué afin de maintenir la structure de la chaussée, axe journalièrement très fréquenté par de nombreux automobilistes.

Ce type de dossier est susceptible d'être financé par une subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'année 2023. Le Conseil Municipal approuve ce projet de création d'une piste cyclable Chemin de la Française pour un montant d'investissement d'environ 189 360 € HT. et sollicite le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % et pour l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord officiel d'octroi de la subvention.

Cette jonction déjà existante sera renforcée et plus sécurisée pour tous les usagers.



VIE DE LA COMMUNE

POINT SUR LE DOSSIER DE CONCESSION DE PLAGE POUR BLÉRIOT

Suite à l'injonction de l'Etat pour l'application de la loi Littoral sur notre commune, voici un point global sur ce dossier qui verra prochainement son épilogue.

Octobre 2020 : fin de l'autorisation d'occupation temporaire annuelle accordée. Depuis la dernière concession de plage en 2002, nous étions dans l'impossibilité de redéposer un dossier de concession, la plage étant occupée par plus de 300 chalets.

15 décembre 2020 : 2 délibérations - demande de subvention pour la démolition des chalets des propriétaires ayant signé le protocole d'accord avec l'Etat - demande de concession de plage par la commune pour permettre des aménagements dont la réimplantation de chalets dans le cadre de la loi.



Janvier 2021 : mise en contentieux des délibérations et de la décision de l'Etat par l'association des Chalets Castors et quelques propriétaires.

Avril 2021 : contravention de grande voirie pour occupation du Domaine Public Maritime par les services de l'Etat et saisie du tribunal administratif par les 28 propriétaires qui ont refusé de signer le protocole d'accord.

Juillet 2021 : dépôt du dossier de demande de Concession de plage avec l'objectif de retrouver 232 chalets aux normes sur la plage.

7 Décembre 2021 : passage devant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en Préfecture avec avis favorable.

Juillet 2022 : condamnation des propriétaires contrevenant à 500€ d'amendes et démontage à leurs frais avec une astreinte de 50€ par jour après un délai accordé de 3 mois soit au plus tard fin octobre 2022.

Janvier 2023 : réunion en sous préfecture - délai supplémentaire accordé par l'Etat aux propriétaires pour l'enlèvement jusqu'au printemps 2023.

Avril 2023 : enlèvement des chalets des contrevenants.

6 Avril 2023 : réunion en Préfecture pour la suite du dossier et accord pour le maintien des chalets aux normes des propriétaires ayant suivi les préconisations du décret.



26 avril 2023 : démarrage du chantier de démantèlement des chalets faisant l'objet du protocole d'accord avec opération de désamiantage préalable - fin de chantier prévue le 24 juin 2023

Juin 2023 : lancement des marchés publics pour la mise en place de la saison 2024 : poste de secours, bar de plage, chalets en location, espace de jeux

1er janvier 2024 : démarrage de la nouvelle concession de plage accordée pour une durée de 12 années.



APPLI MOBILE



#RETROUVEZ LES INFOS UTILES, RECEVEZ LES NOTIFICATIONS IMPORTANTES DE VOTRE VILLE OU SIGNEZ UN DANGER

Un nouveau moyen de communication vous est proposé pour rester en contact avec votre ville !

Téléchargez gratuitement l'application mobile CityAll puis sélectionnez Sangatte pour découvrir ce nouveau dispositif :

Signalement, infos pratiques, adresses géolocalisées des commerçants, hébergeurs ou professionnels de Santé mais aussi toutes les associations et services municipaux. Ce moyen sera aussi utile au Plan Communal de Sauvegarde.

LE CHIFFRE : 40 €

C'est la « prime » offerte par la municipalité aux bacheliers qui auront la mention Très bien aux épreuves du BAC 2023. Renseignements en mairies.

Chers concitoyens,

A l'occasion de la remise des médailles du travail 2023, j'ai eu l'occasion de féliciter les 23 récipiendaires mais aussi de revenir sur l'actualité politique de notre pays liée à la réforme des retraites.

Les médailles du travail récompensent l'apport du citoyen à la collectivité, à son entreprise au travers de la tâche qu'il accomplit durant toute sa carrière ; c'est la récompense à sa contribution à la richesse nationale, au développement de son entreprise, voire du pays tout entier.

Le travail est une valeur fondamentale inscrite dans la constitution et dans la déclaration universelle des droits de l'homme, « tout homme a droit à un travail » et la Municipalité est aussi un employeur qui s'attache au bien être de ses agents. Des progrès incontestables dans les conditions de travail se sont produits. Progrès qui ne devraient pas être remis en cause, ainsi les journées de travail se sont écourtées, les congés se sont allongés, les salariés ont conquis des droits, quelquefois au prix de leur vie.



Ces acquis sociaux doivent non seulement être préservés et défendus, mais progresser entre autres, vers l'égalité de traitement des femmes vis-à-vis des hommes, vers l'accès à l'emploi sans ségrégation de race, et surtout vers une plus grande participation à la gouvernance des entreprises quelque soit leur taille.

Malheureusement, et plus que jamais en ce moment, notre gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République s'est permis de lancer au pas de charge, la réforme des retraites pour remettre en cause la durée de vos carrières professionnelles, principal argument pour soit - disant sauver le système de répartition qui assure le financement de vos pensions. Le résultat de cette réforme voit reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, la fin d'une majorité des régimes spéciaux, la suppression de l'index et des CDI seniors.

Voilà en quelques mots les principes de cette loi promulguée ce 14 avril par le conseil constitutionnel et aussitôt ratifiée par notre Président. Cela vient clore une séquence politique désastreuse et peu glorieuse à laquelle on aurait préféré échapper.

« Bonjour à tous,

Une nouvelle saison estivale démarre, c'est la période pour les Sangattois(es) et Blériotin(e)s de prendre un maximum de bon temps et de laisser de côté la vie quotidienne quelque peu chahuté par la conjoncture.

Si notre Ville est prête à accueillir les touristes, c'est aussi grâce à certain bénévoles. J'en profite aussi de remercier toutes

L'article 49.3 a été un article de rupture avec la représentation parlementaire et une partie des français. « il n'y a ni vainqueur, ni vaincu » a jugé notre première ministre. Je serai tenté de dire qu'il n'y a que des vaincus dans cette affaire.

Quelle que soit la position de chacun sur la réforme des retraites, il est illusoire de penser qu'elle ne laissera pas parmi nos concitoyens de profondes blessures dont pourraient se nourrir les populismes. Comme l'écrivait Albert Camus, « toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme »

Dans ce contexte politique difficile, le Budget 2023 a une nouvelle fois été voté à l'unanimité sans hausse des taux d'imposition et des tarifs municipaux. Localement, c'est notre lutte pour maintenir votre pouvoir d'achat.



Par exemple, malgré une hausse des coûts et une augmentation des tarifs de nos fournisseurs, le prix de la restauration scolaire et le coût de la Classe de Neige restent inchangés pour les parents d'élèves, malgré une hausse de 15%.



Nous continuons d'investir pour notre jeunesse et votre quotidien. Le soutien aux associations et clubs de sport n'a de nouveau pas baissé. Le programme de travaux est conséquent malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Notre engagement est au service de tous les administrés et pour le développement harmonieux de notre commune.

Nous souhaitons une belle saison à tous nos professionnels du Tourisme qui sont de plus en plus nombreux ainsi qu'à nos commerces locaux.

TEXTE FOURNI PAR LE GROUPE MAJORITAIRE
«ENSEMBLE POUR SANGATTE BLÉRIOT-PLAGE»

les personnes qui nous soutiennent de près ou de loin, mais aussi celles et ceux qui nous ont rejoint.

En attendant, le Groupe AGIR et moi-même vous souhaitent d'excellentes vacances.

Henrique RAMOS -Groupe AGIR »

TEXTE FOURNI PAR LA LISTE D'OPPOSITION
«AGIR POUR L'AVENIR»

Retour en images sur les travaux

L'EV4 est en route, suite à venir sur la Digue Camin et le long de la RD 940 !



Implantation de radars pédagogiques !



Arrivée d'une ruche au service Espaces verts !



Nouvelle machine pour le désherbage des fils d'eau et cimetières



Aménagements paysagers Avenue de la Plage à Blériot-Plage

Nouveau ! City stade à Blériot-Plage, rue des Courlis !



Construction d'un abri pour pompe d'arrosage au Stade P. Duystche



Plantations d'arbres et installation de tables dans le cadre des budgets citoyens



CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Bulletin à découper - Règlement en mairie

Organisé par
Le Comité des Fêtes et Animations de Sangatte Blériot-Plage

Monsieur, Madame, Monsieur,
Nous vous invitons à participer au concours de la couleur à nos jardins et nos jardins.
Partez gourmands et bons
à l'achat d'une valeur de
10€ à 50€ à gagner

20ème Concours des Maisons Fleuries

Comité des Fêtes et Animations
Bulletin d'Inscription
A déposer jusqu'au 9 juin 2023
A la mairie de Sangatte ou de Blériot-Plage

NOM _____ PRENOM _____
ADRESSE _____
TELEPHONE _____
Signature pour accord du règlement _____

Del 1er juillet au 31 août 2023
Bulletin d'inscription à retirer en mairie
et à déposer jusqu'au 9 juin 2023
Renseignements : 03 21 34 63 50